

REPUBLIQUE FRANCAISE		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Département l'Aveyron		COMMUNE DE VERRIERES - 2024- 31
		Séance du 14 NOVEMBRE 2024
Afférents	08	<i>L'an deux mil vingt-quatre et le quatorze novembre à 20H30 heures le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme MOURIES, Maire.</i>
En exercice	11	
Votants	08	

Présents : Mrs- ARGUEL- CHAUCHARD-JEANJEAN
Mmes CALVI- - DUCHESNE - PALUCH et THARREAU

Absents excusés : Mme BOYER, Mrs UNAL et TOURIN

Secrétaire de séance: Mme PALUCH

Objet : Réhabilitation des faïsses (terrasses) de VERRIERES. *Demande de subvention Fonds Vert au titre de l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030*

Monsieur Le Maire informe l'ensemble du Conseil Municipal que la réhabilitation des faïsses (terrasses) de Verrières doit poursuivre. A l'interface du hameau et des espaces naturels, les terrasses jouent un rôle essentiel pour le maintien de la biodiversité et la préservation du cadre de vie des habitants. Le projet actuel s'inscrit dans la continuité des travaux réalisés dans le cadre du contrat restauration biodiversité porté par le Parc Naturel Régional des Grands Causses dans une logique intégrée de préservation / restauration des paysages.

Les objectifs du projet sont de conforter la restauration des continuités écologiques des milieux ouverts herbacés des Grands Causses par le débroussaillage des terrasses et la poursuite de la restauration des murets en pierres sèches, de préserver un habitat favorable pour le lézard ocellé et de définir un modèle pérenne d'entretien des terrasses.

Des devis ont été demandés et s'élèvent à la somme de 85 812.65 euros H.T.

Monsieur Le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Fonds Vert au titre de l'accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<u>DEPENSES :</u>	<u>85 812.65 € H.T</u>
Etudes	1 152.00 €
Travaux :	84 660.65 €

RECETTES :

85 812.65 € H.T

FONDS VERT

68 650.12 €

Autofinancement Commune

17 162.53 €

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal est favorable à ce plan de financement prévisionnel et donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour faire la demande de subvention et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

LE MAIRE
MOURIES Jérôme